

Le reporting

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Quel est le sens du mot reporting ?

- a. « Rapporter » au sens « rendre compte »
- b. « Reporter » au sens « reporter à plus tard »

2. Quelles sont les actions qui relèvent du reporting ? (Plusieurs réponses possibles)

- a. Apporter des ajustements
- b. Faire le bilan
- c. Collecter des informations sur l'avancement du projet
- d. Présenter les informations sur l'avancement du projet
- e. Collecter et présenter des informations sur l'atteinte des objectifs
- f. Rédiger des rapports de progrès
- g. Rédiger un rapport final

3. Vrai ou faux ? Les membres de l'équipe projet rendent compte directement auprès de la MOA.

- a. Vrai
- b. Faux

4. Compléter cette phrase.

Le rapport [...], parfois appelé rapport d'avancement, est destiné à rendre compte de la [...] du projet à un instant [...].

5. Associer chaque élément à la rubrique concernée

Rapport intermédiaire	Rapport final

Analyse des difficultés rencontrées et les mesures correctives

État des dépenses comparé avec la projection attendue

État des dépenses comparé avec le budget prévisionnel

Niveau d'atteinte des objectifs / indicateurs

Plan de pérennisation

Résumé exécutif

Synthèse des activités restant à mener à bien jusqu'à la fin du projet

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.